

À : Tous les présidents des clubs membres de la Fédération de tir à l'arc du Québec

Date : Le 14 mai 2023

**Objet: Avis de convocation des membres à l'Assemblée générale annuelle 2023**  
**Désignation des délégués**  
**Avis de mise en candidature - administrateurs**

---

Cher(e)s membres,

En prévision de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 14 juin prochain, à 19 h 30 et comme stipulé à l'article 2.2 des Règlements généraux de la Fédération de tir à l'arc du Québec, nous joignons à la présente : l'ordre du jour de l'assemblée, le formulaire de désignation du délégué, le bulletin de mise en candidature aux postes d'administrateurs ainsi que les règlements généraux. L'Assemblée générale annuelle se tiendra en webinaire sur la plateforme Zoom.

· **Désignation des délégués et membres votants**

Les clubs doivent faire parvenir au secrétariat le formulaire de leur délégué au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée. Des délégués des clubs membres de la corporation à raison d'un (1) délégué par club. Le délégué doit être membre individuel de la corporation. Le formulaire de désignation de votre délégué est disponible à ce lien <https://forms.gle/Rd668BnofEPqbNPu6> doit être complété et transmis au plus tard le 31 mai 2023 à 23h59. Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus possibles.

· **Éligibilité des administrateurs et mise en candidature**

Tout candidat doit avoir dix-huit (18) ans à la date de l'A.G.A. pour être éligible.

Tout candidat doit faire parvenir au secrétariat son bulletin de mise en candidature, signé par cinq (5) autres adhérents de la Corporation et accompagné de son curriculum vitae, du résultat de la vérification des antécédents judiciaires et de sa déclaration annuelle d'intérêt, quinze (15) jours avant l'A.G.A. (article 2.12.3).

· **Composition du conseil d'administration** ([extrait](#) des règlements généraux)

3.1. Composition

3.1.1. Les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. La Corporation souscrit au principe d'alternance des mandats. Ainsi, trois (3) administrateurs seront en élection lors des années paires et quatre (4) administrateurs seront en élection lors des années impaires.

3.1.2. De ces sept (7) administrateurs, un maximum de cinq (5) administrateurs pourra être administrateurs ou directeur général d'une entité constituante et un minimum de deux (2) administrateurs devront être indépendants.

3.1.3. En tout temps, il ne pourra y avoir plus d'un administrateur étant également un athlète actif sur la scène nationale ou internationale.

3.1.4. En aucun temps pertinent, le président sortant du conseil d'administration ne peut y siéger ex officio.

3.2. Principe de parité

3.2.1. En tout temps, au moins un (1) homme et une (1) femme doivent siéger au conseil d'administration. De plus, le conseil d'administration doit mettre en place un processus de nomination des administrateurs qui permettra d'accéder à une parité entre hommes et femmes et à une diversité dans la nomination des membres du conseil d'administration.

3.3. Mandat

3.3.1. La durée du mandat des administrateurs est de deux (2) ans, pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.

3.3.2. Un administrateur qui termine son quatrième mandat consécutif ne peut déposer sa candidature à titre d'administrateur. Il redeviendra éligible lors de l'assemblée annuelle qui suit l'assemblée au cours de laquelle il est

devenu inéligible.

Les inscriptions des membres à l'AGA devront être transmises par le formulaire électronique mis à la disposition des membres à cette fin au plus tard le 31 mai 2023.

Les bulletins de mise candidature doivent nous parvenir au plus tard le samedi 31 mai 2023 à 23h59 à l'attention du : COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE de Tir à l'arc Québec, par courriel à [coord.dev@tiralarcquebec.com](mailto:coord.dev@tiralarcquebec.com), ou par la poste au 7665 Boul Lacordaire, Montréal QC H1S 2A7.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de Tir à l'arc Québec au 514-252-3054.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guy Comeau".

Guy Comeau  
Président de la Fédération de tir à l'arc du Québec